Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE - GESTION FORESTIÈRE
ÉPREUVE E6 : ÉLABORER UN DOCUMENT DE GESTION DURABLE FORESTIER

Coefficient : 3 **Durée : 240 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.**

Le sujet comporte **10 pages** numérotées de 1/10 à 10/10. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : ALLIANCE FORÊTS BOIS, COOPÉRATIVE FORESTIÈRE IMPLANTÉE DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE ; PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE ÉTUDIÉE SITUÉE À SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE, EN DORDOGNE.

Alliance Forêts Bois est une coopérative forestière qui accompagne les propriétaires dans la gestion et la mobilisation des bois. Son activité s'appuie notamment sur le conseil sylvicole, la commercialisation des bois et l'organisation de travaux forestiers. Le dossier situe l'équipe concernée dans le secteur de la Dordogne et indique un effectif de l'ordre de 700 salariés à l'échelle de la coopérative.

Vous intervenez dans le cadre de la préparation du programme de gestion d'une propriété privée de 42 ha située à Saint-Saud-Lacoussière. Le propriétaire souhaite maintenir une production de bois économiquement viable, assurer le renouvellement des peuplements et préserver les milieux sensibles. Une coupe de 3,5 ha dans un peuplement résineux est envisagée. La vente du lot fait l'objet de discussions avec un acheteur industriel, sans contrat signé à la date du dossier.

À partir des documents techniques DT 1 à DT 3, vous analysez la situation juridique, établissez un diagnostic stratégique et appréciez l'équilibre économique de l'opération. Vous formulez des choix de gestion argumentés et cohérents avec les objectifs de durabilité de la propriété. Les données chiffrées relatives au chantier et aux échanges commerciaux sont celles du cas présenté dans le dossier.

Les réponses sont à rédiger de façon structurée. Les calculs doivent faire apparaître les formules utilisées, les unités et les résultats arrondis à deux décimales lorsque cela est pertinent. La somme des points est de 20.

PARTIE 1 : Analyse juridique d'une rupture de négociations (7 points)

Qualifier les faits et appliquer le syllogisme juridique

Alliance Forêts Bois a organisé les échanges entre le propriétaire et un acheteur industriel au sujet d'un lot de bois issu de la parcelle A. Les éléments communiqués figurent au DT 1. Aucun contrat de vente n'a été signé. Vous devez raisonner selon les étapes du syllogisme juridique : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable et solution motivée de l'espèce.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits utiles du dossier et formulez le problème de droit auquel doit répondre Alliance Forêts Bois au sujet de la rupture des négociations.

1.2 (2 points) Exposez les règles de droit applicables à la rupture des négociations précontractuelles. Mobilisez les articles du Code civil et l'arrêt de la Cour de cassation reproduits au DT 1. Distinguez la liberté de rompre les négociations, l'exigence de bonne foi et les préjudices susceptibles d'être réparés.

1.3 (3,5 points) Appliquez les règles à la situation. Appréciez si les circonstances permettent de caractériser une faute de l'acheteur et indiquez quels préjudices Alliance Forêts Bois pourrait utilement invoquer. Distinguez les frais engagés de la marge attendue sur le contrat non conclu et concluez de façon motivée.

PARTIE 2 : Diagnostic stratégique et choix de gestion durable (7 points)

Analyser le contexte de la propriété et justifier les choix sylvicoles

La propriété comprend trois ensembles de peuplements et plusieurs enjeux de gestion présentés au DT 2. Le propriétaire demande un programme conciliant production de bois, renouvellement des peuplements et conservation des milieux sensibles. Votre analyse doit distinguer les facteurs externes et internes, puis conduire à des propositions de gestion opérationnelles.

Synthèse du diagnostic stratégique de la propriété

Diagnostic	Éléments à retenir
Forces	
Faiblesses	
Opportunités	
Menaces	
Facteurs PESTEL prioritaires	

À compléter dans le document réponse DR 1 à partir du DT 2.

2.1 (3 points) Complétez le diagnostic stratégique du DR 1 en identifiant au moins deux éléments pertinents pour chacune des rubriques forces, faiblesses, opportunités et menaces. Repérez ensuite trois facteurs PESTEL parmi ceux du DT 2 et expliquez brièvement leur incidence possible sur la gestion de la propriété.

2.2 (2 points) Analysez la cohérence du projet de coupe de 3,5 ha dans le peuplement résineux au regard des données d'inventaire, de l'état sanitaire, des objectifs du propriétaire et des contraintes écologiques. Vous indiquerez les principaux points de vigilance pour la conduite du chantier et le renouvellement du peuplement.

2.3 (2 points) Proposez deux décisions de gestion ou de programmation à intégrer au document de gestion durable. Pour chacune, précisez l'objectif visé, les modalités principales de mise en œuvre et un indicateur permettant d'en suivre les résultats.

PARTIE 3 : Analyse économique de l'opération forestière (6 points)

Évaluer la rentabilité prévisionnelle et la sensibilité de l'opération

Le budget prévisionnel de la coupe et des travaux de renouvellement est fourni au DT 3. Les coûts et recettes sont exprimés hors taxes. Pour les calculs, on considère que les charges variables de récolte et de transport sont proportionnelles au volume exploité et que les autres charges sont fixes

pour l'opération. L'aide indiquée au DT 3 est acquise sous réserve de la réalisation des travaux prévus.

Calcul économique prévisionnel de la coupe

Indicateur	Calcul ou résultat
Chiffre d'affaires prévisionnel	
Charges variables de récolte et transport	
Charges fixes nettes de l'aide	
Résultat prévisionnel de l'opération	
Seuil de rentabilité en volume	

À compléter dans le document réponse DR 1 à partir des données du DT 3.

3.1 (2,5 points) Calculez le chiffre d'affaires prévisionnel, les charges variables, les charges fixes nettes de l'aide et le résultat prévisionnel de l'opération. Calculez également le résultat rapporté au chiffre d'affaires, en pourcentage. Présentez vos calculs dans le DR 1.

3.2 (2 points) Déterminez le seuil de rentabilité en volume, en mètres cubes, à partir de la marge sur coût variable unitaire et des charges fixes nettes de l'aide. Comparez-le au volume prévu de 260 m³ et interprétez la marge de sécurité obtenue.

3.3 (1,5 point) Évaluez l'effet d'une baisse de 10 % du prix de vente unitaire sur le résultat prévisionnel, toutes les autres données restant inchangées. Concluez sur la sensibilité économique de l'opération et indiquez une mesure de gestion permettant de limiter le risque identifié.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : NÉGOCIATIONS RELATIVES À LA VENTE DU LOT DE BOIS ET RÈGLES JURIDIQUES APPLICABLES

Éléments du dossier. Alliance Forêts Bois accompagne le propriétaire dans la vente d'un lot provenant de la parcelle A. Les échanges avec un acheteur industriel ont porté sur 260 m³ de bois et un prix de 82 € par mètre cube. Dans un courriel, l'acheteur indique : « accord sur le volume et le prix, sous réserve de validation par notre direction ». Le propriétaire et Alliance Forêts Bois suspendent alors la consultation d'autres acheteurs. Trois semaines plus tard, l'acheteur annonce qu'il ne donnera pas suite, sans avoir signé de contrat. Alliance Forêts Bois justifie 1 200 € de frais de cubage et de préparation du dossier. Elle estime également à 4 800 € la rémunération qu'elle aurait perçue si la vente avait été conclue.

Code civil, article 1112. « L'initiative, le déroulement et la rupture des négociations précontractuelles sont libres. Ils doivent impérativement satisfaire aux exigences de la bonne foi. En cas de faute commise dans les négociations, la réparation du préjudice qui en résulte ne peut avoir pour objet de compenser ni la perte des avantages attendus du contrat non conclu, ni la perte de chance d'obtenir ces avantages. »

Code civil, article 1240. « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. »

Cour de cassation, chambre commerciale, 26 novembre 2003, pourvois n° 00-10.243 et 00-10.949, arrêt Manoukian. Visa : article 1382 du Code civil, devenu article 1240. Attendu de principe : la faute commise dans l'exercice du droit de rompre les pourparlers précontractuels peut engager la responsabilité de son auteur ; toutefois, elle ne permet pas d'indemniser la perte des gains que la conclusion du contrat aurait procurés, ni la perte de chance d'obtenir ces gains. La réparation est limitée au préjudice directement causé par la faute dans la conduite des négociations.

Repère de méthode. Un accord sur certains éléments du projet ne suffit pas, à lui seul, à établir qu'un contrat définitif a été conclu lorsque les échanges font apparaître une réserve de validation et qu'aucun engagement définitif n'est établi. Il convient d'examiner les circonstances et le comportement des parties.

Chronologie et éléments de la négociation

Étape	Élément établi	Conséquence à examiner
Échanges commerciaux	260 m³ proposés au prix de 82 €/m³	Éléments de négociation
Courriel de l'acheteur	Accord sur volume et prix, sous réserve de validation de la direction	Réserve et absence d'engagement définitif à apprécier
Pendant les échanges	Consultation d'autres acheteurs suspendue	Comportement et préjudice éventuel à examiner
Fin des échanges	Retrait annoncé trois semaines plus tard ; aucun contrat signé	Rupture des pourparlers
Préjudices invoqués	1 200 € de frais justifiés ; 4 800 € de rémunération attendue	Distinguer frais exposés et gains attendus

Données communiquées dans le dossier.

DT 2 : DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ, ENJEUX TERRITORIAUX ET ORIENTATIONS SYLVICOLES

Situation de la propriété. La propriété privée de 42 ha est située sur la commune de Saint-Saud-Lacoussière, en Dordogne. Elle comprend trois ensembles forestiers. Le document de gestion durable en vigueur fixe des objectifs de production, de renouvellement des peuplements et de conservation des éléments écologiques remarquables. Le propriétaire souhaite préparer la programmation des interventions des dix prochaines années.

Inventaire simplifié. L'ensemble A couvre 8 ha de douglas et d'épicéa, âgés de 32 à 40 ans. Le volume sur pied moyen estimé est de 310 m³/ha. Des foyers localisés de dépérissement sont observés sur l'épicéa après plusieurs étés secs. Une coupe de 3,5 ha est envisagée, pour un volume commercialisable estimé à 260 m³. La régénération naturelle est présente par endroits, mais irrégulière. L'ensemble B couvre 20 ha de chêne sessile et de châtaignier en mélange, avec une structure irrégulière. L'ensemble C couvre 14 ha de jeunes peuplements feuillus issus de régénération naturelle.

Enjeux et contraintes de terrain. Un ruisseau traverse l'ensemble A. Une bande de précaution de 15 m de part et d'autre du cours d'eau est retenue dans le plan de chantier ; aucun dépôt de bois, circulation d'engin ni travaux de préparation du sol ne doivent y être prévus. Une zone de 0,8 ha comportant des arbres âgés, du bois mort et des indices de présence d'espèces sensibles est repérée sur le plan de gestion : elle est exclue de la coupe. Pour éviter les dérangements durant la période de reproduction des oiseaux, le propriétaire demande de programmer les travaux hors de la période du 1er avril au 31 juillet. Les dessertes forestières sont praticables, mais certains accès sont sensibles au tassement en période humide.

Contexte externe utile au diagnostic PESTEL. Les épisodes de sécheresse et les risques sanitaires augmentent dans le secteur. Les débouchés locaux recherchent des bois de qualité et des approvisionnements réguliers. Des dispositifs publics peuvent contribuer à certains travaux de renouvellement, sous réserve d'éligibilité. Les règles relatives aux cours d'eau, aux espèces protégées et à la sécurité des chantiers s'appliquent aux interventions. Les coûts de carburant et de transport sont variables. La certification de gestion forestière durable constitue

un élément de différenciation commerciale pour les propriétaires engagés dans une démarche de certification.

Orientations proposées par le propriétaire. Maintenir une production de bois adaptée aux stations, favoriser le mélange d'essences et la régénération lorsque celle-ci est satisfaisante, renouveler les zones dégradées, conserver la zone écologique repérée et éviter les interventions dans des conditions susceptibles d'endommager les sols ou le cours d'eau.

Caractéristiques des ensembles forestiers

Ensemble	Surface	Peuplement et état	Orientation à examiner
A	8 ha	Douglas et épicéa, 32 à 40 ans ; volume moyen estimé 310 m³/ha ; dépérissement localisé de l'épicéa	Coupe envisagée sur 3,5 ha pour 260 m³ ; renouvellement à programmer
B	20 ha	Chêne sessile et châtaignier en mélange, structure irrégulière	Maintien du mélange et interventions progressives à examiner
C	14 ha	Jeunes peuplements feuillus issus de régénération naturelle	Suivi de la régénération et travaux d'accompagnement à examiner

Inventaire simplifié fourni pour l'analyse de gestion.

Éléments PESTEL du territoire

Dimension	Élément de contexte
Politique	Dispositifs publics susceptibles d'aider certains travaux de renouvellement, sous conditions d'éligibilité
Économique	Demande locale de bois ; prix du carburant et coûts de transport variables
Socioculturel	Attentes croissantes en matière de préservation des paysages et de la biodiversité
Technologique	Outils d'inventaire, de cartographie et de suivi des chantiers disponibles
Environnemental	Sécheresse, risques sanitaires, sensibilité des sols et présence d'un cours d'eau
Légal	Respect des règles applicables aux cours d'eau, aux espèces protégées et à la sécurité des chantiers

Données de contexte à sélectionner et à interpréter.

DT 3 : BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA COUPE ET DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

Le budget ci-dessous porte sur le chantier prévu dans l'ensemble A. Les calculs sont à effectuer hors taxes. Le volume commercialisable retenu est de 260 m³. Le prix de vente prévisionnel est de 82 € par mètre cube. Les charges de récolte et de transport sont variables et s'élèvent à 39 € par mètre cube. Les autres charges et l'aide sont forfaitaires pour l'opération.

Données économiques de l'opération

Poste	Nature	Montant ou base de calcul
Volume commercialisable	Donnée de production	260 m³
Prix de vente du bois	Recette variable	82 €/m³
Récolte et transport	Charge variable	39 €/m³
Mobilisation du chantier	Charge fixe	2 600 €
Travaux de renouvellement	Charge fixe	7 200 €
Suivi et préparation du dossier	Charge fixe	1 800 €
Aide aux travaux	Produit forfaitaire	3 000 €

Budget prévisionnel hors taxes ; données du cas.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 2.1, 3.1 et 3.2 | **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez directement les tableaux. Pour les calculs, détaillez les formules, indiquez les unités et reportez les résultats arrondis à deux décimales lorsque cela est pertinent. Le document réponse est à joindre à la copie.

Grille de diagnostic stratégique de la propriété

Rubrique	Éléments retenus et justification
Forces	
Faiblesses	
Opportunités	
Menaces	
Facteur PESTEL 1 et incidence	
Facteur PESTEL 2 et incidence	
Facteur PESTEL 3 et incidence	

Tableau de calcul économique prévisionnel

Indicateur	Formule et calcul	Résultat
Chiffre d'affaires prévisionnel		
Charges variables de récolte et transport		
Marge sur coût variable unitaire		
Charges fixes nettes de l'aide		
Résultat prévisionnel de l'opération		
Résultat rapporté au chiffre d'affaires		
Seuil de rentabilité en volume		
Marge de sécurité en volume		

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.